

Conditions générales - plaines

(! les modalités d'inscriptions seront modifiées pour cet été)

Procédure d'inscription et conditions générales :

Pour des raisons de normes d'encadrement, le nombre d'enfants pour ce stage est limité.

C'est pourquoi nous vous proposons:

> L'inscription de votre enfant via notre **site internet** : <https://ocarina.be/nos-vacances/> - **ouverture des inscriptions le 27/01 et jusqu'au 14/02**

- Le paiement doit être effectué dans les 10 jours ouvrables à partir de la réception du courrier de confirmation et dans tous les cas avant le début du stage

> L'inscription via les **permanences** à l'école de Ghlin : Le mercredi de 12h à 14h et le vendredi de 15h à 17h.

Les membres de la MC non en ordre d'assurance obligatoire et/ou non en règle de cotisation à l'assurance complémentaire se verront appliquer les conditions non-membre.

> Tout désistement doit être notifié par écrit auprès du bureau d'Ocarina. Si aucune information de désistement ne parvient et que l'enfant n'est pas présent, la totalité du coût de la participation vous sera réclamée et aucune forme de remboursement ne sera possible.

> Aucun remboursement ne sera effectué sur place. Un remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical. Toute demande doit être introduite auprès du secrétariat d'Ocarina Mons.
Les certificats médicaux doivent être rendus au secrétariat au plus tard pour le 06/03/2020.

> Toute demande d'attestation de participation doit être faite au bureau d'Ocarina Mons.

Garderie gratuite : de 7h45 à 9h et de 16h à 17h30.

Horaire: de 9h à 16h. Nous insistons pour que chacun respecte l'horaire. Les animateurs se réservent le droit de refuser les enfants qui arrivent durant les activités.

Prix: 32,50 euros

Prix membre MC en ordre d'assurance complémentaire: 7,50 euros

Prix membre MC bénéficiant de l'intervention majorée en ordre d'assurance complémentaire : 5,00 euros.

Repas: Prendre son pique-nique, 2 collations saines et sa gourde d'eau.

Assurance: Notre assurance prend en charge (avec montant forfaitaire) les frais médicaux et autres dus à un accident survenu durant les activités de la plaine. Ces frais sont couverts pendant et après la plaine. Notre assurance couvre également les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à des tiers pendant la plaine (ex: vitre d'une maison voisine cassée avec un ballon,...)

Attention: l'assurance ne couvre ni les pertes, ni les vols, ni les casses d'objets personnels.

Photos: Nous nous réservons le droit d'utiliser les éventuelles photos effectuées dans le cadre de nos activités pour illustrer nos publications ainsi que notre site internet. Dans le cas où vous ne désirez pas que ces photos soient utilisées, veuillez prendre contact avec Ocarina avant la participation de votre enfant à nos activités.